EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote

A l'unanimité

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref Le :

E.

Publication ou notification du :

L'an 2022, le 11 Octobre à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/09/2022.

Présents: M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes: CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, LUBREZ Séverine, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM: ACCETTONE Grégory (arrivé au point n°4), ANTOINE Jean-Luc, CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUHEM Gwenaëlle à Mme DESMYTER Gaëlle, M. RATAJCZAK Christophe à Mme LUBREZ Séverine

Absent(s): MM: BRICE Emile, SAVARY Gabriel

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Valérie

202251 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL HORNAING - NOËL 2022

La municipalité va organiser, en collaboration avec l'amicale du personnel communal, le traditionnel Noël des communaux en offrant aux enfants du personnel et des élus un cadeau de Noël.

Il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de 500 € à l'amicale du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'Amicale du Personnel Communal

Cette dépense sera reprise au 6748,025 du budget primitif 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 16/11/2022

Le Maire

Frédéric DELANNOY



